

Toulouse, le 8 mars 2022

Rectorat Direction des
examens et concours
Bureau des examens post-bac
DEC5

Affaire suivie par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.71.13
Courriel :
corinne.viguie@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS (Chef de
Bureau)
Tél. 05.36.25.71.07
Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

**CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL

SESSION 2022

Référence : Circulaire Nationale d'organisation émise le mercredi 5 janvier 2022 par l'Académie d'Aix-Marseille.

Nombre de candidats inscrits à la session 2022 : 1187

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES		
Lundi 16 mai 2022	14h00 – 18h00	Culture économique juridique et managériale
Mardi 17 mai 2022	10h00 – 12h00	Langues vivantes 1
Mardi 17 mai 2022	14h00 – 18h00	Culture générale et expression
Mercredi 18 mai 2022	14h00 – 17h00	Gestion opérationnelle
Jeudi 19 mai 2022	14h00 – 16h30	Management de l'équipe commerciale

CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES		
Du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022	Lycée Saliège - Balma Lycée Raymond Savignac - Villefranche de Rouergue Lycée Pyrène - Pamiers	E4-1. Développement de la relation client et vente conseil EF4 - Engagement étudiant
Du mardi 7 juin au vendredi 10 juin 2022	Lycée Saliège - Balma Lycée Raymond Savignac - Villefranche de Rouergue Lycée Pyrène - Pamiers	E4-2. Animation dynamisation de l'offre commerciale
Du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2022	Lycée Billières - Toulouse Lycée Borde Basse - Castres	Anglais - Langue vivante (obligatoire et facultative)
Du lundi 23 mai au 25 mai 2022	Lycée Billières - Toulouse Lycée Borde Basse - Castres	Espagnol - Langue vivante (obligatoire et facultative)

Du lundi 20 juin au jeudi 23 juin 2022	Lycée Saliège - Balma	EF3 - Entrepreneuriat
Le vendredi 3 juin 2022	Lycée Pyrène - Pamiers	EF2 - Parcours de professionnalisation à l'étranger
Langues « rares »	Lycées Ozenne et Sainte-Marie de St Sernin	L'organisation des épreuves de LV « rares » sera précisée ultérieurement

JURY DE DÉLIBÉRATION		
Jeudi 30 juin 2022	14h00	Lycée Saliège, 3 rue Georges Bernanos, 31131 BALMA

RÉSULTATS		
Jeudi 30 juin 2022	à partir de 18H00	Sur le site académique du Rectorat de Toulouse www.ac-toulouse.fr

REMISE DES DOSSIERS		
A rendre Avant le Lundi 18 Avril 2022 à 23h59 DATE IMPERATIVE	E4-1 - Développement de la relation client et vente conseil E4-2 - Animation dynamisation de l'offre commerciale	(dépôt sur www.demarches.simplifiees.fr)
Dépôt des dossiers à partir du 28 mars 2022	Épreuve facultative 3 « Entrepreneuriat » Épreuve facultative 4 « Engagement étudiant »	Transmission ultérieure du lien de connexion

CORRECTIONS DES COPIES (hors épreuves à correction dématérialisée, cf. p. 24 - 25)			
E2 Langue vivante (anglais et espagnol) E5 Gestion opérationnelle E6 Management de l'équipe commerciale	Du lundi 13 juin au 17 juin 2022	à partir de 8h30	Lycée Saliège Monsieur GONZALEZ Julien 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Le vendredi 10 juin 2022 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Lycée Saliège Monsieur GONZALEZ Julien 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA
Il est rappelé aux établissements que la présentation du livret scolaire doit se conformer aux directives indiquées dans la circulaire nationale de l'examen.		

CONFORMITÉ DES DOSSIERS			
<p>E4-1 - Développement de la relation client et vente conseil</p> <p>E4-2 - Animation dynamisation de l'offre commerciale</p> <p>Épreuves facultatives :</p> <p>« Entrepreneuriat »</p> <p>« Engagement étudiant »</p>	<p>Mercredi 20 Avril 2022 De 9h00 à 17h00</p>	<p>Mme ALABERT Aline – Mme BRUS Emilie – M. BUREL Christian – Mme CASAMIAN Nathalie - Mme FARGE Emilie – Mme DEVINEAUX Florence – Mme FOUQUET Véronique – Mme GALAUP Aurore – Mme GODIMUS Sophie –Mme GRES Nathalie – Mme MASCARTE Isabelle – Mme MURATORIO Isabelle – Mme NICOLAS Béatrice – M. PAGIS Christian – Mme PICOLO Sylvie – M. RANDE Frédéric – Mme SAUREL Michelle –M. SIGAUT Jérôme – M. TARDY Benoît – Mme VIDAL Catherine</p>	<p>Coordonnateur : M.BUONOMANO Alain</p> <p>Au Lycée du Castella à Pamiers</p>

Les enseignants en charge du contrôle de conformité des dossiers seront formés à la plateforme *Démarches simplifiées* le mardi 19 avril 2022 à 14h. La réunion se fera à distance (un lien sera communiqué).

Réalisation des stages pour la session 2022 :

Conformément au décret no 2021-786 du 19 juin 2021, le seuil dérogatoire minimal de 4 semaines de stage à effectuer sur l'ensemble du cycle de formation pour se présenter à l'examen du BTS est reconduit pour la session 2022. Toutefois il importe que les candidats effectuent dans la mesure du possible le nombre de semaines de stage prévues par le référentiel de la spécialité.

Mobilisation des enseignants pour les épreuves d'examens :

Participer aux épreuves d'examens fait partie des obligations de service des enseignant(e)s. Aussi, **tous les enseignant(e)s**, qu'ils soient ou non-inscrits dans la liste des interrogateurs ou correcteurs de la présente circulaire, peuvent être sollicités par la direction des examens et concours pour pallier une éventuelle absence.

Ainsi, nous rappelons que tous les enseignant(e)s doivent rester joignables (téléphone, messagerie professionnelle) sur toute la durée de la session d'examen, session de rattrapage comprise.

CCF			
<p>Remontée des CCF : Envoi des documents et des notes vers le centre d'harmonisation</p>	<p><u>au plus tard le</u> <u>vendredi 3 juin</u> <u>2022</u></p>	<p>E2 Langue vivante (anglais et espagnol) E4-1 - Développement de la relation client et vente conseil E4-2 - Animation dynamisation de l'offre commerciale E6 – Management de l'équipe commerciale Épreuve facultative 4 « Engagement étudiant »</p>	<p>Lycée Saliège Monsieur GONZALEZ Julien 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA</p>

ENVOI DES COPIES		
<p>Envoi des copies anonymées (par transporteur dépêché par la DEC).*</p> <p>Toutes épreuves <u>sauf</u> E1 et E2 culture générale et expression CEJM (épreuves dématérialisées)</p>	<p>Le mardi 24 mai 2022</p>	<p>Lycée Saliège Monsieur GONZALEZ Julien 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA</p>

<p>Copies des épreuves à correction dématérialisée</p> <p>Hors Toulouse : ramassage par transporteur dépêché par la DEC.</p> <p>Les centres d'épreuves de l'agglomération toulousaine achemineront les copies au rectorat.</p>	<p>Le lundi 23 mai 2022</p>	<p>Rectorat de Toulouse</p>
--	------------------------------------	-----------------------------

* Selon les consignes qui seront transmises ultérieurement

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
<p>Transmission des notifications d'aménagements des épreuves</p>	<p>Via Cyclades : Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement.</p>	<p>A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS).</p>
<p>Mise à disposition des convocations des candidats</p>	<p>Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements.</p>	<p>Semaine du 11 au 15 avril 2022.</p>
<p>Matériel Candidat</p>	<p>Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).</p>	<p>Semaine du 11 au 15 avril 2022.</p>
<p>Envoi du matériel centre</p>	<p>Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves.</p>	<p>A partir du 11 avril 2022 (une communication sera effectuée ultérieurement).</p>

EFFECTIF PAR CENTRE

ETABLISSEMENTS	TOTAL
LYCEE PYRENE	23
PURPLE CAMPUS FOIX	22
LYCEE RAYMOND SAVIGNAC	15
LYCEE CHARLES CARNUS	27
PURPLE CAMPUS RODEZ	22
ECOLE HUMANIS DEVELOPPEMENT	6
ECOLE FORM'ACTION	20
LYCEE BAGATELLE	16
ECOLE SUPERIEURES BILLIERES	34
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16
LYCEE SKHOLE D'ART	29
ECOLE VIDAL	69
LYCEE MYRIAM	14
LYCEE ISSEC PIGIER	63
LYCEE DU MIRAIL	24
LYCEE TOULOUSE LAUTREC	24
CFA COMMERCE ET SERVICES	28
IFAG	26
ESARC EVOLUTION	43
ISTEF	73
LYCEE HENRI MATISSE	27
CFA CAMPUS IGS	68
LYCEE SALIEGE	32
ECOLE BILLIERES	32
ETP STADE TOULOUSAIN	8
ESICAD	30
AMIPY	51
ADEFI FORMATION	20
CFAP	30
CIEFA	1
LYCEE PARDAILHAN	30
IFA CCI LOT	24
LYCEE PRADEAU LA SEDE	28
LYCEE GAILLAC	25
IFP NOTRE DAME	16
LYCEE LA BORDE BASSE	30
PURPLE CAMPUS TARN	42
ECOLE SUPERIEURE OCCITANIE	5
LYCEE BOURDELLE	21
IFA CCI MONTAUBAN	43
INDIVIDUEL	11
ENSEIGNEMENT A DISTANCE	19
TOTAL	1187

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES PONCTUELLES

Rappel : les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application **CYCLADES**.

1.1. EPREUVES ÉCRITES

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ÉCRITS » :

CENTRES D'ECRIT	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Pyrène - Pamiers 68 candidats	Lycée Pyrène (23 cdt), Purple Campus Ariège (22 cdt), Ens. à distance 31 (15 cdt), Individuel 31 (8 cdt)
Lycée Savignac – Villefranche de Rouergue 91 candidats	Lycée Savignac (15 cdt), Lycée Carnus (27 cdt), Purple Campus Rodez (22 cdt), Humanis Développement (6 cdt), Formation Rodez (20 cdt), Ens. à distance 12 (1 cdt)
Lycée T. Lautrec - Toulouse 24 candidats	Lycée Toulouse Lautrec (24 cdt)
Lycée Henri Matisse – Cugnaux 53 candidats	Lycée H. Matisse (27 cdt), IFAG (26 cdt)
Lycée Mirail – Toulouse 67 candidats	Lycée Mirail (24 cdt), Esarc Evolution (43 cdt)
Lycée Saliège – Balma 173 candidats	Lycée Saliège (32 cdt), Billières formation (32 cdt), AMIPY (51 cdt), CFAP (30 cdt), CFA Commerce et service (28 cdt)
Lycée Bagatelle – St Gaudens 16 candidats	Lycée Bagatelle (16 cdt)
Lycée Myriam – Toulouse 85 candidats	Lycée Myriam (14 cdt), Issec Pigier (63 cdt), ETP Stade Toulousain (8 cdt)
Lycée Skhole d'Art – Toulouse 49 candidats	Lycée Skhole d'Art (29 cdt), ADEFI (20 cdt),
Lycée Saint-Joseph – Toulouse 35 candidats	ISTEF (35 cdt)
Lycée ORT M.Gryn – Colomiers 16 candidats	Lycée ORT (16 cdt),
Lycée Eugène Montel – Colomiers 42 candidats	LTP Billières (34 cdt), ISTEF (8 cdt)
ESICAD - Labège 99 candidats	ESICAD (30 cdt), Ecole Vidal (69 cdt)
CFA Campus IGS – Blagnac 69 candidats	CFA Campus IGS (68 cdt), CIEFA (1 cdt)

Lycée Joseph Galliéni – Toulouse 30 candidats	ISTEF (30 cdts)
Lycée Pardailhan – Auch 31 candidats	Lycée Pardailhan (30 cdts), Ens. à distance 32 (1 cdt)
Lycée Clément Marot – Cahors 25 candidats	CFA IFA CCI du Lot (24 cdts), Ens. à distance 46 (1 cdt)
Lycée Pradeau la Sède – Tarbes 29 candidats	Lycée Pradeau la Sède (28 cdts), Ens. à distance 65 (1 cdts)
Lycée Victor Hugo – Gaillac 75 candidats	Lycée Victor Hugo (25 cdts), Purple campus Albi (42 cdts), ESO (5 cdts), Individuel 81 (3 cdts)
Lycée Borde Basse – Castres 46 candidats	Lycée Borde Basse (30 cdts), IFP Notre Dame (16 cdts)
Lycée Bourdelle – Montauban 21 candidats	Lycée Bourdelle (21 cdts)
Lycée Théas – Montauban 43 candidats	IFA CCI 82 (43 cdts)

Interdiction de sortie : Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition

Retards aux épreuves : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats ne pourront bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Tout candidat en cours de composition et autorisé à sortir de la salle d'examen devra impérativement être accompagné.

Tout candidat absent à une épreuve ou à une sous-épreuve, dont l'absence est non justifiée, sera éliminé de l'examen. La décision portée sur le relevé de notes de l'examen sera « Éliminé ».

Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

L'utilisation des moyens de communication (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

Matériel autorisé : Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

Circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques :

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Attention : l'activation du mode examen sera effectué par le surveillant. Les candidats devront arriver sans avoir mis en place le mode examen.

MODALITÉS D'ANONYMAT DES COPIES – Toutes épreuves SAUF « Culture générale et expression » « Culture économique, juridique et managériale »

- Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, à l'issue de chaque épreuve écrite.

- Pour les copies des épreuves à correction « non dématérialisée » des spécialités pilotées par l'académie de Toulouse, les copies ANONYMÉES et NON MASSICOTÉES, accompagnées des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement, **seront récupérées le mardi 24 mai 2022** par un transporteur dépêché par la direction des examens. Il les acheminera vers le centre de corrections qui procédera à la préparation des corrections (cf. consignes transmises ultérieurement).

Chaque centre d'écrits préparera les enveloppes de copies (fournies par la DEC) par épreuve afin de faciliter l'enlèvement. Les enveloppes concernant toutes les épreuves **d'un seul et même BTS** seront mises dans un/des carton(s) sur le(s)quel(s) seront inscrits très lisiblement le nom et l'adresse du centre de corrections

NB : les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton SÉPARÉE par BTS.

Centres hors-académie de Toulouse : l'envoi sera effectué par le centre d'épreuves au centre de correction, de façon sécurisée et par tout moyen de son choix.

ATTENTION : les copies ANONYMEES des épreuves de langues rares (autres qu'anglais et espagnol) seront transmises **SOUS PLI URGENT** au Rectorat de l'académie de Toulouse Bureau DEC 5 - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4 pour correction.

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- Champ 1 : Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Attention, seules les copies SANTORIN fournies en vue de la session 2022 peuvent être utilisées.

Les éventuels reliquats de copies antérieures ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves du champ 1 susmentionné, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur recteur.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans le calendrier national fixé (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage hors Toulouse et agglomération toulousaine aura lieu le lundi 23 mai 2022.

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes destinées aux centres, surveillants et candidats (listes d'émargement, composition des candidats, étiquettes annexes, etc.) seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves par les académies pilote organisation.

1.2. ÉPREUVES ORALES

1.2.1. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers professionnels sont désormais dématérialisés et devront être déposés sur la plateforme *Démarches simplifiées*, directement par chaque candidat selon la procédure et le calendrier prévus (cf. page 2).

Pour les épreuves passées en ponctuel, le dépôt des dossiers sur ***Démarches simplifiées*** se fera pour les épreuves :

- E4-1 - Développement de la relation client et vente conseil
 - E4-2 - Animation dynamisation de l'offre commerciale
 - EF3 - Entrepreneuriat
 - EF4 - Engagement étudiant
- Les candidats en formation veilleront à tenir informé leur établissement du dépôt de leur dossier et pourront « inviter » leur référent dans l'établissement sur leur compte.
 - Les établissements veilleront à contrôler systématiquement le contenu des dossiers de leurs candidats (pièces à fournir, cachets, signatures...). Le dépôt des dossiers pourra être effectué en établissement par les candidats, sous l'autorité de l'établissement / de l'enseignant référent. Il incombe à chaque établissement d'assurer le suivi des dépôts des dossiers par les candidats et d'identifier à l'avance les éventuelles difficultés.
 - En cas de dossier non-conforme, le candidat et son établissement en seront informés au moins 1 semaine avant le début de l'épreuve concernée.
 - Le bureau des examens DEC5 fournira à chaque jury la liste des candidats lui étant affectés 2 semaines à l'avance.
 - Les jurys téléchargeront les dossiers de leurs candidats 2 semaines à l'avance également.
 - Chaque candidat devra se présenter aux épreuves avec un exemplaire « papier » de son dossier et les supports numériques éventuellement requis.
 - En dehors du dossier déposé avant l'épreuve sur *Démarches simplifiées*, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation

Une réunion d'information est prévue pour les membres de jurys des épreuves dont les dossiers sont dématérialisés le mardi 19 avril 2022 à 14h à distance.

Des instructions sur l'organisation de ces épreuves sont données en annexes de la présente circulaire.

1.2.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS PROFESSIONNELS

La conformité des dossiers se fera sur la plateforme *Démarches simplifiées*.

La constatation de non-conformité du dossier concernant l'un des points suivants **entraîne l'attribution de la note « NV » (non valide) à l'épreuve correspondante :**

- absence de dépôt de dossier
- dépôt hors délai
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire

En cas de doute sur la conformité à la réglementation du dossier d'un candidat présent, l'interrogation et l'évaluation seront conduites normalement. En fin d'interrogation, le cas sera signalé au président du jury et la notation sera mise sous réserve de vérification.

LA NON CONFORMITÉ DU DOSSIER INTERDIT AU CANDIDAT - MÊME PRÉSENT - DE SUBIR L'ÉPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

LA MENTION "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **ELLE ENTRAÎNE L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.**

Une réunion d'information pour les enseignants participants au contrôle de conformité aura lieu le mardi 19 avril 2022 à 14h à distance.

1.2.3. DÉROULEMENT DES INTERROGATIONS ORALES

Les convocations des membres des jurys des épreuves orales seront établies par mes services.

La composition des commissions des épreuves orales figure en page 21 et 22.

Les fiches d'évaluation et grilles d'aide à l'évaluation doivent servir de base et de référence pour le déroulement de l'épreuve et des attendus. Elles se trouvent en annexe de la circulaire nationale. Elles sont scrupuleusement renseignées par les interrogateurs.

Pour les différentes épreuves, l'accès aux dossiers se fera via la plateforme *Démarches Simplifiées*. Les établissements accueillant les épreuves doivent mettre à disposition de chaque commission d'interrogation un poste informatique avec accès internet afin de pouvoir prendre connaissance des dossiers avant l'interrogation des candidats. Il est recommandé aux membres des commissions de se munir d'un ordinateur portable avec connexion Internet afin de pouvoir se connecter à la plateforme le cas échéant.

Les évaluations des épreuves E4-1, E4-2, EF4 doivent se tenir dans une salle équipée du matériel répondant aux besoins de l'épreuve.

Toutefois, les centres d'examen ne fournissent aucun matériel au candidat. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti. Le (la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve. Le (la) candidat (e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le (la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il doit assurer lui-même la connexion.

Des instructions particulières relatives aux épreuves :

« E4-1 Développement de la relation client et vente conseil » - « E4-2 Animation dynamisation de l'offre commerciale » - « EF 4 Engagement Étudiant » figurent sur la circulaire nationale.

Les établissements sont tenus de diffuser impérativement ces documents à l'ensemble des candidats.

Nouveautés session 2022 : certification obligatoire en anglais et certification « PIX »

La certification obligatoire en anglais, instaurée au BTS par le décret no 2020-398 du 3 avril 2020, est reportée à la session **2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

Les commissions d'interrogations se reporteront à la circulaire nationale et au référentiel pour toutes précisions concernant notamment :

- Les modalités d'interrogation
- Le déroulement des épreuves
- La composition de chaque commission d'interrogation
- L'évaluation

Rappel : Présomption de fraude : Tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve.

L'évaluation de la présentation de ce candidat doit faire abstraction de toute présomption de fraude et s'en tenir aux seuls critères indiqués dans la grille d'évaluation. La commission d'interrogation signalera au chef de centre ses soupçons sous la forme d'un rapport argumenté et accompagné des pièces justificatives. Le cas sera alors instruit par les autorités académiques compétentes.

A l'issue des épreuves orales, les bordereaux de notations, les listes d'émargement et les grilles d'évaluation (classées par ordre alphabétique) seront conservés sur les centres d'exams.

CONVOCAION DES PROFESSIONNELS :

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter des professionnels à participer aux commissions d'interrogation et de fournir la liste aux coordonnateurs par courriel. Ces établissements devront fournir une liste de noms aux coordonnateurs des différentes épreuves au plus tard **le mercredi 11 mai 2022**. Chaque professeur coordonnateur enverra ensuite la liste globale à la DEC. Un modèle de lettre d'invitation est joint en page 29.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en page 28. Ce document doit être retourné au bureau DEC5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES CCF

Rappel : le contrôle de conformité des dossiers des épreuves présentées en CCF a lieu dans chaque centre habilité au CCF. Ces dossiers doivent ensuite être transmis à des fins d'harmonisation des pratiques d'évaluation.

Notes obtenues par CCF : Chaque établissement concerné par le CCF devra transmettre au lycée Saliège - BTS MCO à l'attention de monsieur GONZALEZ Julien – 3 Rue Georges Bernanos 31131 Balma, **pour le vendredi 3 juin 2022** les documents préparatoires suivants :

- les ORIGINAUX des fiches d'évaluation des candidats
- un bordereau récapitulatif des notes obtenues par l'ensemble des candidats de l'établissement. Il est rappelé que ces notes ne constituent que des propositions : elles ne doivent en aucun cas être saisies ni communiquées au candidat
- les listes d'émargement (constituées par l'établissement)
- des exemplaires des sujets (supports d'évaluations du CCF) utilisés dans l'établissement

L'envoi de ces documents se fera en recommandé avec AR ou par tout autre mode d'envoi sécurisé.

Les dossiers des épreuves E4-1, E4-2, EF4 sont conservés après interrogation par les centres d'examen jusqu'à la session suivante, afin de répondre aux éventuelles contestations.

3. HARMONISATION DES NOTES CCF et FORME PONCTUELLE

Les professeurs coordonnateurs seront convoqués pour assister aux visioconférences nationales d'harmonisation selon des modalités qui leur seront transmises directement.

L'harmonisation des notes de l'épreuve **E4-1 Développement de la relation client et vente conseil** - (passée sous la forme ponctuelle) sera réalisée **le vendredi 3 juin 2022** dans chaque centre d'examen à l'issue des interrogations orales.

L'harmonisation des notes de l'épreuve **E4-2 Animation dynamisation de l'offre commerciale** (passée sous la forme ponctuelle) sera réalisée **le vendredi 10 juin 2022** dans chaque centre d'examen à l'issue des interrogations orales.

L'harmonisation des notes de l'épreuve **EF3 - Entrepreneuriat** sera réalisée **le jeudi 23 juin 2022** au Lycée Saliège à l'issue des interrogations orales.

En vue de l'harmonisation finale (épreuves passées sous forme ponctuelle et en CCF), une commission académique de suivi des notes sera mise en place sous la responsabilité de l'IA-IPR président du jury : **le vendredi 24 juin 2022** à 09h00 au lycée Saliège.

A l'issue de cette commission, les notes harmonisées seront reportées sur les bordereaux de notation fournis par le bureau DEC 5 du Rectorat, puis saisies sur CYCLADES.

4. NOTATION DES ÉPREUVES - SAISIE DES NOTES

Rappel important : **l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire** : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

Toute COPIE - en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne - doit être complétée d'une appréciation littérale **explicite** et en rapport à l'évaluation des connaissances et compétences évaluées.

Correction des copies :

- Les annotations, exclusivement écrites en marge**, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en **parfait accord** avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

Interrogations orales :

- Les grilles d'évaluation (annexes de la circulaire nationale) doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur et les appréciations **explicites** sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit. Ces fiches dûment renseignées seront remises après les épreuves au(x) centres de corrections et de délibération. Elles seront conservées au même titre que les copies pendant un an et sont - sauf mention spécifique contraire - communicables sous réserve que les indications nominatives relatives au jury soient occultées.
- Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur.
- Les interrogateurs doivent conserver tous les documents, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an.
- Une attitude bienveillante et neutre doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée. Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » : neutralité, objectivité, probité, confidentialité, égalité de traitement.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

Afin d'effectuer la **saisie des notes**, les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Il sera demandé aux professeurs d'attribuer leurs notes (EN POINT ENTIER OU EN DEMI-POINT) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours.

Rappel fondamental : les bordereaux de notation sont réservés à l'usage exclusif des examinateurs afin de procéder à la saisie des notes. Ils doivent être conservés précieusement et ne pas être laissés à la portée des candidats pour quelque usage que ce soit.

Il est rigoureusement interdit de faire émarger les candidats sur les bordereaux de notation ; il convient d'utiliser les listes d'émargement issues de l'application CYCLADES. Les examinateurs devront être sensibilisés sur ce point par le chef de centre et/ou le coordonnateur.

La **saisie des notes de CCF** devra être effective immédiatement à la suite de l'harmonisation des notes de l'épreuve concernée.

LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le vendredi 10 juin 2022.

Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra **s'assurer** de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Éducation : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue des jurys de délibérations, les centres retourneront les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation courant octobre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant. Les livrets scolaires seront renvoyés aux candidats de l'enseignement à distance courant octobre.

5. JURY DE DÉLIBÉRATION

Composition / lieu / envoi des documents préparatoires au jury de délibération au moins 48 heures à l'avance.

L'ensemble des enseignants intervenants sur le BTS MCO est mobilisable – comme sur l'ensemble des épreuves.

6. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLÔMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais au service des examens.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de la fin du mois de septembre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

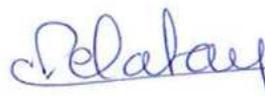
Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

7. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectORAles du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire général empêché,
La Directrice des examens et concours,



Christine PELATAN

PJ : annexes

LISTE DES ANNEXES

Répartition des candidats dans les centres d'examen pour les épreuves orales professionnelles	Pages 16 à 19
Commissions d'interrogation (LV1 et LV2)	Page 20
Commissions d'interrogation E41	Page 21
Commissions d'interrogation E42	Page 22
Commissions d'interrogation EF-3 Entrepreneuriat	Page 23
Commissions des corrections	Page 24 et 25
Composition de dossiers E41 et E42	Pages 26
Fiche de renseignements	Page 27
Tableau liste des professionnels	Page 28
Lettre d'invitation des professionnels	Page 29

E41 - DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL

ETABLISSEMENTS	CENTRE		
	SALIEGE - 31	LYCEE R.SAVIGNAC -12	LYCEE PYRENE - 09
PURPLE CAMPUS FOIX			22
PURPLE CAMPUS RODEZ		22	
HUMANIS DEVELOPPEMENT		6	
ENSEIG.DISTANCE 12		1	
FORM'ACTION		20	
INDIVIDUEL RESIDENT 31	5		
ENSEIG.DISTANCE 31			14
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16		
ECOLE VIDAL		69	
LYCEE MYRIAM			14
LTP ISSEC PIGIER	36		
CFA COMMERCE ET SERVICES			28
IFAG			26
ESARC EVOLUTION	43		
ISTEF			72
CFA CAMPUS IGS	67		
BILLIERES TOULOUSE	32		
ETP STADE TOULOUSAIN	8		
ESICAD			29
AMIPY	51		
ADEFI FORMATION	20		
CFAP		30	
CIEFA	1		
ENSEIG. DISTANCE 32	1		
CFA IFA CCI LOT		24	
ENSEIG.DISTANCE 65			1
INDIVIDUEL RESIDENT 81		1	
IFP NOTRE DAME		15	
PURPLE CAMPUS TARN		42	
ECOLE SUP.OCCITANIE		5	
CFA IFA CCI 82		42	
TOTAL	280	277	206

E42 – ANIMATION DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

ETABLISSEMENTS	CENTRE	CENTRE	CENTRE
	SALIEGE - 31	LYCEE R.SAVIGNAC - 12	LYCEE PYRENE - 09
PURPLE CAMPUS FOIX			22
PURPLE CAMPUS RODEZ		22	
HUMANIS DEVELOPPEMENT		6	
ENSEIG.DISTANCE 12		1	
FORM'ACTION		20	
INDIVIDUEL RESIDENT 31	6		
ENSEIG.DISTANCE 31			14
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16		
ECOLE VIDAL		69	
LYCEE MYRIAM			14
LTP ISSEC PIGIER	36		
CFA COMMERCE ET SERVICES			28
IFAG			26
ESARC EVOLUTION	43		
ISTEF			73
CFA CAMPUS IGS	68		
BILLIERES TOULOUSE	32		
ETP STADE TOULOUSAIN	8		
ESICAD			30
AMIPY	50		
ADEFI FORMATION	20		
CFAP		30	
CIEFA	1		
ENSEIG. DISTANCE 32	1		
CFA IFA CCI LOT		24	
ENSEIG.DISTANCE 65			1
INDIVIDUEL RESIDENT 81		2	
IFP NOTRE DAME		15	
PURPLE CAMPUS TARN		41	
ECOLE SUP.OCCITANIE		5	
CFA IFA CCI 82		42	
TOTAL	281	277	208

ANGLAIS

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		BORDE BASSE - CASTRES	
LV Obligatoire et Facultative			
PURPLE CAMPUS FOIX	13	PURPLE CAMPUS RODEZ	13
INDIVIDUEL RESIDENT 31	7	HUMANIS DEVELOPPEMENT	5
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16	FORM'ACTION	13
ECOLE VIDAL	53	ENS. A DISTANCE 31	13
LYCEE MYRIAM	13	ISTEF	65
LTP ISSEC PIGIER	38	CFA CAMPUS IGS	55
CFA COMMERCE ET SERVICE	20	ETP STADE TOULOUSAIN	8
IFAG TOULOUSE	17	ADEFI FORMATION	20
ESARC EVOLUTION	43	CFAP	29
BILLIERES TOULOUSE	24	CFA IFA CCI LOT	13
ESICAD TOULOUSE	29	INDIVIDUEL RESIDENT 81	3
AMIPY	50	IFP NOTRE DAME	8
CIEFA	1	PURPLE CAMPUS TARN	31
ENS.DISTANCE 32	1	ECOLE SUPERIEURE OCCITANIE	5
ENS.DISTANCE 65	1	CFA IFA CCI 82	34
ECOLE SUPERIEURE TOULOUSE	3	LGT RAYMOND SAVIGNAC	2
LYCEE PRADEAU LA SEDE	1	LYCEE CHARLES CARNUS	2
		LGT HENRI MATISSE	2
		LYCEE SALIEGE	5
TOTAL	330	TOTAL	327

ESPAGNOL

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		LYCÉE BORDE BASSE - CASTRES	
LV Obligatoire et Facultative			
PURPLE CAMPUS FOIX	10		
ECOLE VIDAL	16	PURPLE CAMPUS RODEZ	15
LYCEE MYRIAM	12	HUMANIS DEVELOPPEMENT	1
CFA COMMERCE ET SERVICES	16	FORM'ACTION	7
IFAG	9	ENS.A DISTANCE 31	1
BILLIERES TOULOUSE	8	ISTEF	13
AMIPY	13	CFA CAMPUS IGS	12
ESICAD	3	ENS.A DISTANCE 46	1
LP PYRENE	2	CFA IFA CCI LOT	11
LTP ISSEC PIGIER	1	IFP NOTRE DAME	8
LYCEE TOULOUSE LAUTREC	3	PURPLE CAMPUS TARN	15
LYCEE HENRI MATISSE	1	ECOLE SUPERIEURE OCCITANIE	2
LYCEE SALIEGE	14	CFA IFA 82	10
LYCEE PRADEAU LA SEDE	5	LGT RAYMOND SAVIGNAC	4
LTP BILLIERES	2	LYCEE CHARLES CARNUS	7
		LP MIRAIL	4
		CFAP	9
		LYCEE PARDAILHAN	15
		INDIVIDUEL 81	1
TOTAL	115	TOTAL	136

E2 et EF1 (LV1 et 2) : COMMISSION D'INTERROGATION

LES PROFESSEURS COORDONNATEURS SONT IDENTIFIES EN GRAS

ÉPREUVES	PROFESSEURS	DATES	
CENTRE : LYCEE BILLIERES - TOULOUSE			
ANGLAIS 330 candidats LVE 1 : 313 cdts LVE 2 : 17 cdts	I11	BOSC Martine Ecole S.Billières Toulouse	
	I12	FRANC Amina Lycée Pradeau la Sède St Pierre	
	I13	OZANNE Anne Sophie Lycée Henri Matisse Cugnaux	
	I14	BADAROUX Céline Lycée Pardailhan Auch	
	I15	BONNET Estelle Lycée Toulouse Lautrec Toulouse	
	I16	AUTIN Hervé Lycée Bourdelle Montauban	
	I17	HA Marina Lycée Bagatelle St Gaudens	
	I18	DAUPHIN MERCIER D Lycée Pyrène Pamiers	
		Du 10 au 13 mai A partir de : 8h00 11 candidats p/jr/com	
ESPAGNOL 115 candidats LVE 1 : 60 cdts LVE 2 : 55 cdts	I19	VEYRAC Laurie Ecole S.Billières Toulouse	
	I110	MENDEZ Sonia Lycée Saliège Balma	
	I111	PORCEL Abigail Lycée Pradeau la Sède St Pierre	
	I112	REY Rolande Lycée Pyrène Pamiers	
		Du 23 au 25 mai A partir de : 8h00 11 candidats p/jr/com	
CENTRE : BORDE BASSE - CASTRES			
ANGLAIS 327 candidats LVE 1 : 311 cdts LVE 2 : 16 cdts	I113	BENIER Mylène. Lycée Borde Basse Castres	
	I114	LAURENS Christophe Lycée Raymond Savignac	
	I115	DE PICO Christel Lycée Victor Hugo Gaillac	
	I116	COUVAL Amandine Lycée Skhole d'Art Toulouse	
	I117	LAFAGE Fanny Lycée Issec Pigier Toulouse	
	I118	BERTRAND Delphine Lycée Saliège Balma	
	I119	MOBIAN Marlène Lycée Charles Carnus Rodez	
	I120	MAZZILLI Corinne Lycée ORT Colomiers	
	I121	DENJEAN Yvonne Lycée Toulouse Lautrec	
			Du 10 au 13 mai A partir de : 8h00 11 candidats p/jr/com
	ESPAGNOL 136 candidats LVE 1 : 80 cdts LVE 2 : 56 cdts	I122	SIGUIER Françoise Lycée Borde Basse
I123		PRIETO Romain Lycée Charles Carnus Rodez	
I124		SLIMANI Nadia Lycée Victor Hugo Gaillac	
I125		SABIER Delphine Lycée Raymond Savignac	
I126		PECH Marie Lycée Henri Matisse Cuganux	
			Du 23 au 25 mai A partir de : 8h00 11 candidats p/jr/com

**E4-1 DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL
COMMISSION D'INTERROGATION**

PROFESSEURS		DATES
CENTRE : LYCEE SALIEGE – BALMA (280 candidats)		
I27 PONZE CLEMENT Jérôme	Lycée Pardailhan Auch	Du 30 mai au 3 juin 2022 Lecture des dossiers : 8h et 13h Interrogations : 9h00 et 14h00 Coordonnateurs VIDAL Catherine BUONOMANO Alain
I28 DELMAS Carole	Lycée Pardailhan Auch	
I29 BRUS EMILIE	Lycée Borde Basse Castres	
I30 NICOLAS BEATRICE	Lycée Borde Basse Castres	
I31 SAUREL Michèle	Lycée Toulouse Lautrec Toulouse	
I32 PAGIS Christophe	Lycée Toulouse Lautrec Toulouse	
I33 DEVINEAUX FLORENCE	Lycée Saliège Balma	
I34 GARCIA Sylvie	Lycée Issec Pigier Toulouse	
CENTRE : LYCEE RAYMOND SAVIGNAC – VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (277 candidats)		
I35 DARIES Joëlle	LGT Raymond Savignac Villefranche	Du 30 mai au 3 juin 2022 Lecture des dossiers : 8h et 13h Interrogations : 9h00 et 14h00 Coordonnateurs GRES Nathalie MASCARTE Isabelle
I36 CARRE Anne-Laure	Lycée Charles Carnus	
I37 CAYSSIALS Ingrid	Lycée Charles Carnus	
I38 SOUCHON MARC	Lycée Charles Carnus	
I39 SIGAUT Jérôme	Lycée Victor Hugo Gaillac	
I40 DEHMANE SAMAH	Lycée Skhole d'Art Toulouse	
I41 PICOLO Sylvie	Ecole Supérieure Billières Toulouse	
I42 Xavier BELLAVOINE	Lycée Le Mirail Toulouse	
CENTRE : LYCEE PYRENE – PAMIERIS (206 candidats)		
I43 ALABERT Aline	Lycée Bagatelle Saint Gaudens	Du 30 mai au 3 juin 2022 Lecture des dossiers : 8h et 13h Interrogations : 9h00 et 14h00 Coordonnateurs GALAUP Aurore BUREL Christian
I44 BEZIADE Sophie	Lycée Pradeau la Sède Saint Pierre	
I45 RANDE Frédéric	Lycée Pradeau la Sède Saint Pierre	
I46 TARDY Benoît	Ecole Supérieure Billières Toulouse	
I47 TAKILT CYRIELLE	Lycée Saliège Balma	
I48 MURATORIO Isabelle	Lycée Henri Matisse Cugnaux	

N.B :
Tout professeur des lycées publics et sous contrat du BTS MCO qui enseigne les matières professionnelles peut être convoqué à tout moment SUR L'UN DES CENTRES D'EXAMEN, si sa présence s'avère indispensable

Une **réunion d'harmonisation** aura lieu le **vendredi 24 juin à 9h00** sur la journée au lycée Saliège à Balma en présence des professeurs interrogateurs et des coordonnateurs.

**E4-2 ANIMATION DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE
COMMISSION D'INTERROGATION**

PROFESSEURS		DATES
CENTRE : LYCEE SALIEGE – BALMA (281 candidats)		
149 MORONI Alain	LGT Bourdelle	<p align="center">Du 7 juin au 10 juin 2022</p> <p align="center">Lecture des dossiers : 8h et 13h Interrogations : 9h00 et 14h00</p> <p align="center">Coordonnateurs</p> <p>VIDAL Catherine BUONOMANO Alain</p>
150 BRUS EMILIE	BORDE BASSE CASTRES	
151 NICOLAS BEATRICE	BORDE BASSE CASTRES	
152 BELLER Corinne	LGT PARDAILHAN	
153 DELMAS Carole	LGT PARDAILHAN	
154 PETIT Aline	LYCEE TOULOUSE LAUTREC	
155 CLANET Isabelle	LYCEE TOULOUSE LAUTREC	
156 ZINE ABDALLAH	SALIEGE	
157 PONZE CLEMENT Jérôme	LGT PARDAILHAN	
158 ALDOSA Nathalie	LTP ISSEC PIGIER	
CENTRE : LYCEE RAYMOND SAVIGNAC – VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (277 candidats)		
159 BLANQUI Hélène	LTP Charles CARNUS	<p align="center">Du 7 juin au 10 juin 2022</p> <p align="center">Lecture des dossiers : 8h et 13h Interrogations : 9h00 et 14h00</p> <p align="center">Coordonnateurs</p> <p>GRES Nathalie MASCARTE Isabelle</p>
160 FOUQUET Véronique	LYCEE VICTOR HUGO -GAILLAC	
161 SIGAUT Jérôme	LYCEE VICTOR HUGO -GAILLAC	
162 VIALLELE AURELIE	Skhole d'Art	
163 SMALLWOOD NICOLAS	Skhole d'Art	
164 CARRE Anne-Laure	LTP Charles CARNUS	
165 CAYSSIALS Ingrid	LTP Charles CARNUS	
166 SOUCHON MARC	LTP Charles CARNUS	
167 DARIES Joëlle	LGT Raymond Savignac	
168 CANGRAND Marie-Pierre	École technologique privée ORT	
CENTRE : LYCEE PYRENE – PAMIERS (208 candidats)		
169 CASAMIAN Nathalie	Lycée Bagatelle	<p align="center">Du 7 juin au 10 juin 2022</p> <p align="center">Lecture des dossiers : 8h et 13h Interrogations : 9h00 et 14h00</p> <p align="center">Coordonnateurs</p> <p>GALAUP Aurore BUREL Christian</p>
170 BEZIADE Sophie	Lycée Pradeau la Sède Saint Pierre	
171 FARGE Emilie	Lycée Pradeau la Sède Saint Pierre	
172 TARDY Benoit	Ecole Supérieure Billières	
173 DIOP Ismaël	LP Le Mirail	
174 JESTIN Maelan	LTP ISSEC PIGIER	
175 VILLENAVE Philippe	Lycée Henri Matisse CUGNAUX	
176 LOISEAU Marie	Lycée Henri Matisse CUGNAUX	

N.B :

Tout professeur des lycées publics et sous contrat du BTS MCO qui enseigne les matières professionnelles peut être convoqué à tout moment SUR L'UN DES CENTRES D'EXAMEN, si sa présence s'avère indispensable

Une **réunion d'harmonisation** aura lieu le **vendredi 24 juin à 9h00** sur la journée au lycée Saliège à Balma en présence des professeurs interrogateurs et des coordonnateurs.

EF3 - EPREUVE FACULTATIVE ENTREPRENEURIAT

LYCEE SALIEGE	
0090656P PURPLE CAMPUS FOIX	22
0121440A PURPLE CAMPUS RODEZ	22
0311186W ECOLE SUP.BILLIERES	34
0311190A LP SKHOLE D'ART	19
0311201M LYCEE MYRIAM	14
0311586F LGT TOULOUSE LAUTREC	24
0311989U IFAG TOULOUSE	26
0312211K TSGE - ISTEf	4
0312408Z LYCEE SALIEGE	7
0312704W BILLIERES TOULOUSE	1
0312820X AMIPY	2
0312865W CONTRAT APP.PERFECTIO.	3
0460706T CFA IFA CCI DU LOT	24
06500656T LTP PRADEAU LA SEDE	2
0810001 INDIVIDUEL DEPT 81	1
0810023K LGT GAILLAC	25
0810959C LPO BORDE BASSE	30
0811267M PURPLE CAMPUS TARN	13
TOTAL	273

PROFESSEURS		DATES
CENTRE : LYCEE SALIEGE – BALMA (273 candidats)		
177 NICOLAS Béatrice	Lycée Borde Basse - Castres	<p align="center">Du 20 juin au 23 juin 2022</p> <p align="center">Lecture des dossiers : 8h00 et 13h00</p> <p align="center">Interrogations : 9h00 et 14h00</p> <p align="center">11 candidats par jour par commission</p> <p align="center">Coordonnateur GODIMUS Sophie</p>
178 BUONOMANO Alain	Lycée Billières - Toulouse	
179 PICOLO Sylvie	Lycée Billières - Toulouse	
180 MACHADO Fabienne	Lycée Billières - Toulouse	
181 BOUBEE DE GRAMONT A	Lycée Saliège - Balma	
182 BRUS Emilie	Lycée Borde Basse - Castres	
183 BONNARD Florence	Lycée Borde Basse - Castres	
184 FOUQUET Véronique	Lycée Victor Hugo - Gaillac	
185 SIGAUD Jérôme	Lycée Victor Hugo	
186 PAGIS Christophe	Lycée Toulouse Lautrec	

CORRECTIONS

LES PROFESSEURS COORDONNATEURS SONT INDICUES EN **GRAS**

ÉPREUVES	PROFESSEURS	DATES																												
<p>E1 : CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION</p> <p>1181 candidats</p>	<p><i>CORRECTION DEMATERIALISEE</i> <i>Du mercredi 1^{er} juin au mercredi 15 juin 2022</i> <i>Ouverture du serveur - SANTORIN</i></p> <p><i>Journées banalisées (du 8 au 10 juin 2022)</i></p>																													
<p>E2 : LANGUE VIVANTE 1</p>	<p><u>Anglais</u> : 956 candidats</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">BUGEAU Anne Lise</td> <td style="width: 50%; border: none;">Lycée Raymond Savignac</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">QUEFELEAN-FRANCOIS I</td> <td style="border: none;">Lycée Pradeau la Sède</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">GUERE Sabine</td> <td style="border: none;">Lycée Henri Matisse</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">LAMARQUE BURDINO E</td> <td style="border: none;">Lycée Pyrène Pamiers</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">JONCA Karina</td> <td style="border: none;">Lycée Pardailhan</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CHEVALLEY Flavienne</td> <td style="border: none;">Lycée Bourdelle</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">BERTRAND Delphine</td> <td style="border: none;">Lycée Saliège</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">DENJEAN Yvonne</td> <td style="border: none;">Lycée Toulouse Lautrec</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">AUTIN Hervé</td> <td style="border: none;">Lycée Bourdelle Montauban</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">LAURENS Christophe</td> <td style="border: none;">Lycée Savignac V. Rouergue</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">LAFAGE Fanny</td> <td style="border: none;">Lycée Issec Pigier</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">HA Marina</td> <td style="border: none;">Lycée Bagatelle St Gaudens</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">MOBIAN Marlène</td> <td style="border: none;">Lycée Charles Carnus</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">COUVAL Amandine</td> <td style="border: none;">Lycée Skhôle d'Art</td> </tr> </table>	BUGEAU Anne Lise	Lycée Raymond Savignac	QUEFELEAN-FRANCOIS I	Lycée Pradeau la Sède	GUERE Sabine	Lycée Henri Matisse	LAMARQUE BURDINO E	Lycée Pyrène Pamiers	JONCA Karina	Lycée Pardailhan	CHEVALLEY Flavienne	Lycée Bourdelle	BERTRAND Delphine	Lycée Saliège	DENJEAN Yvonne	Lycée Toulouse Lautrec	AUTIN Hervé	Lycée Bourdelle Montauban	LAURENS Christophe	Lycée Savignac V. Rouergue	LAFAGE Fanny	Lycée Issec Pigier	HA Marina	Lycée Bagatelle St Gaudens	MOBIAN Marlène	Lycée Charles Carnus	COUVAL Amandine	Lycée Skhôle d'Art	<p>Lundi 13 au vendredi 17 juin 2022</p>
BUGEAU Anne Lise	Lycée Raymond Savignac																													
QUEFELEAN-FRANCOIS I	Lycée Pradeau la Sède																													
GUERE Sabine	Lycée Henri Matisse																													
LAMARQUE BURDINO E	Lycée Pyrène Pamiers																													
JONCA Karina	Lycée Pardailhan																													
CHEVALLEY Flavienne	Lycée Bourdelle																													
BERTRAND Delphine	Lycée Saliège																													
DENJEAN Yvonne	Lycée Toulouse Lautrec																													
AUTIN Hervé	Lycée Bourdelle Montauban																													
LAURENS Christophe	Lycée Savignac V. Rouergue																													
LAFAGE Fanny	Lycée Issec Pigier																													
HA Marina	Lycée Bagatelle St Gaudens																													
MOBIAN Marlène	Lycée Charles Carnus																													
COUVAL Amandine	Lycée Skhôle d'Art																													
	<p><u>Espagnol</u> : 222 candidats</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">BES Cécile</td> <td style="width: 50%; border: none;">Lycée Henri Matisse</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">NAVARRO Marianne</td> <td style="border: none;">Lycée Pradeau la Sède</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CHABERT Catherine</td> <td style="border: none;">Lycée Borde Basse</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">GRAND'EURY Pascale</td> <td style="border: none;">Lycée Bourdelle</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">SLIMANI Nadia</td> <td style="border: none;">Lycée Victor Hugo Gaillac</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">MENDEZ Sonia</td> <td style="border: none;">Lycée Saliège</td> </tr> </table>	BES Cécile	Lycée Henri Matisse	NAVARRO Marianne	Lycée Pradeau la Sède	CHABERT Catherine	Lycée Borde Basse	GRAND'EURY Pascale	Lycée Bourdelle	SLIMANI Nadia	Lycée Victor Hugo Gaillac	MENDEZ Sonia	Lycée Saliège	<p>Lundi 13 au vendredi 17 juin 2022</p>																
BES Cécile	Lycée Henri Matisse																													
NAVARRO Marianne	Lycée Pradeau la Sède																													
CHABERT Catherine	Lycée Borde Basse																													
GRAND'EURY Pascale	Lycée Bourdelle																													
SLIMANI Nadia	Lycée Victor Hugo Gaillac																													
MENDEZ Sonia	Lycée Saliège																													

ÉPREUVES	PROFESSEURS	DATES
<p>E3 : CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE MANAGERIALE</p> <p>1176 candidats</p>	<p align="center">Nouveauté session 2021</p> <p align="center">Les corrections dématérialisées de CEJM sont mutualisées pour l'ensemble des BTS tertiaires.</p> <p>Tous les enseignants de la discipline sont susceptibles d'être mobilisés.</p>	<p align="center">CORRECTION DEMATERIALISEE</p> <p align="center"><i>Du mercredi 1^{er} au mercredi 15 juin 2022</i></p> <p align="center"><i>Jours banalisés (à définir)</i></p>
<p>E5 : GESTION OPERATIONNELLE</p> <p>1182 candidats</p>	<p><u>NOTARIO Laure</u> MIGRAND Emmanuel CAGE Alexandre SOUCHON Marc CAYSSIALS Ingrid LEMAISTRE Nadia FORGUES Nadine PRIVAT ORBACH Evelyne CONTE Catherine RIOU Bruno SAUREL Michèle DEVINEAUX Florence TAKILT Cyrielle ESPINACH Diane RACHDI Amina <u>BELLER Corinne</u> AUCOUTURIER Laurence FARGE Emilie TORRES Jean-Luc SIGAUT Jérôme BONNARD FLORENCE DESANCTIS Alain GRANGE Audrey GRAC Romain KLEINHOLT Marie-Claude HEYDARI Alireza</p>	<p align="center">Harmonisation le 15 juin en fin de correction</p> <p align="center">Lundi 13 au mercredi 15 juin 2022</p>
<p>E6 : MANAGEMENT DE L'EQUIPE COMMERCIALE</p> <p>764 candidats</p>	<p><u>BEZIADE Sophie</u> GODIMUS Sophie MARCK Brigitte DARIES Joëlle SENEZERGUES Lara CABROL Vanessa CASAMIAN Nathalie CARDEILHAC PUGENS Etienne RANDE Frédéric BOULILA FRIKH Halima MENNESSIER Sylvie MARSOL Sylvain BOUBEE de GRAMONT Antoine CLANET Isabelle PAGIS Christophe MOUSSA Jamila TARDY Benoit <u>VILLENAVE Philippe</u> LOISEAU Marie-Claude</p>	<p align="center">Harmonisation le 15 juin en fin de correction</p> <p align="center">Lundi 13 au mercredi 15 juin 2022</p>

LE DOSSIER DE L'ÉPREUVE « E4-1 – E4-2 »

I. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier comprend deux parties, distinctement séparées l'une de l'autre.

1. PREMIERE PARTIE (dite partie administrative)

Catégorie de candidats	Pièces à fournir
Candidats scolaires en formation initiale (y compris les candidats scolaires de l'enseignement à distance--CNED)	⇒ Certificat(s) de stage
Candidats apprentis (y compris les apprentis de l'enseignement à distance—CNED)	⇒ Attestation(s) de réalisation du contrat justifiant du statut d'apprenti
Candidats de la formation continue en contrat de professionnalisation (y compris ceux de l'enseignement à distance—CNED)	⇒ Attestation(s) de réalisation du contrat de professionnalisation
Candidats ayant échoué à une session antérieure et INSCRITS A L'ÉPREUVE	⇒ Certificat de stage ou de travail
Candidats inscrits au titre de leur expérience professionnelle	Certificat(s) de travail justifiant de trois années effectives d'activités professionnelles, dans un emploi de niveau au moins égal à celui de technicien, dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé (Ce ou ces certificat(s) de travail peut/peuvent être remplacé(s) par un ou plusieurs certificat(s) de stage précisant la durée et la nature dudit stage)

2. SECONDE PARTIE, SUPPORT DE L'INTERROGATION

- 1 dossier support de la sous-épreuve E41 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- + Fiche « Engagement étudiant » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative).
- 1 dossier support de la sous-épreuve E42 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.

Remarque : Les noms des fichiers PDF doivent être explicites, conformes aux libellés suivants :

NOM CANDIDAT-PRENOM-E41-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENGAGEMENT-ETUDIANT-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-E42-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ADMINISTRATIF-MCO

II. NOMBRE DE DOSSIERS

➡ Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec un exemplaire du dossier E41 et E42 identique à celui déposé sur la plateforme *Démarches simplifiées* date butoir le **lundi 18 avril 2022**, accompagné de tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
INTERVENANTS DEC**
(à compléter en lettres CAPITALES)

Initiale :

Modificative:

0214 – 888 – 31
0150 – F73 – 31

Dossier (fiche et pièces justificatives) à retourner
par mél à : dec1@ac-toulouse.fr ou par courrier
postal au rectorat – Bureau DEC 1

Examens ou Concours
(Exemple : CAP fleuriste)

AGENT			
NUMEN (Concerne les personnels de l'éducation nationale)	_____ A remplir obligatoirement si vous avez déjà travaillé dans l'Education Nationale		
SECURITE SOCIALE	_____ (Joindre copie carte vitale)		
ETAT CIVIL	Nom d'usage:	Prénom :	
	Nom de famille :		
NAISSANCE	Date :	Lieu :	Nationalité :
	N° et rue ou lieu-dit :		
ADRESSE PERSONNELLE	Ville :		Code postal :
	Mél :		Téléphone :
	Education nationale : <input type="checkbox"/>		
FONCTION	Autre Administration : <input type="checkbox"/>		
	Secteur Privé : <input type="checkbox"/>	Pôle emploi : <input type="checkbox"/>	Etudiant(e) : <input type="checkbox"/> Retraité(e) : <input type="checkbox"/>
SITUATION MATRIMONIALE (cocher la case correspondante)			
Célibataire : <input type="checkbox"/>	Marié(e) : <input type="checkbox"/>	Veuf(ve) : <input type="checkbox"/>	Séparé(e) : <input type="checkbox"/>
Divorcé(e) : <input type="checkbox"/>	Pacsé(e) : <input type="checkbox"/>	Concubinage : <input type="checkbox"/>	
DOSSIER FINANCIER : PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR			
- un relevé d'identité bancaire ou postal avec n° BIC / IBAN au nom et prénom de l'intéressé(e) : si vous possédez un compte bancaire joint et que votre prénom n'apparaît pas sur le libellé du RIB, joindre la photocopie de la page « extrait acte de mariage » du livret de famille - Photocopie lisible de la carte VITALE - Justificatif de situation professionnelle			Si modification de RIB mettre une croix dans la case ci-dessous : <input type="checkbox"/>
Cochez la case selon votre Situation		Vous devez fournir une copie de votre :	
<input type="checkbox"/>	Fonctionnaire	Arrêté de nomination ou dernier bulletin de salaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Agent non titulaire public ou salarié secteur privé	Dernier bulletin de salaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Retraité	Avis de pension ou de retraite	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Artisan, profession libérale, travailleur indépendant	Attestation inscription répertoire des métiers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre situation (à préciser):		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à faire connaître toute modification intervenant dans ma situation.

Rectorat de l'académie de Toulouse
Direction examens concours - DEC1
CS 87703
31077 Toulouse Cedex 4

Ale
Signature



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

M.

A

le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **brevet de technicien supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

SPECIALITE : BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL SESSION 2022

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:



qui se tiendra le

au

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

⇒ **S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse**, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la direction des examens du Rectorat de Toulouse sur votre convocation officielle.

<https://www.ac-toulouse.fr/article/indemnisation-des-jurys-et-remboursement-des-frais-de-deplacement-123017>